



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SADER NEOPRENE LIQUIDE

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Identification de la substance ou de la préparation

**Nom du produit** : SADER NEOPRENE LIQUIDE  
**Code** : 021141 + 021249 + 020061 + 027390  
**Type de produit** : Liquide.  
**Utilisation de la substance/préparation** : Adhésif. néoprène  
**Producteur** : BOSTIK SA  
 LA DEFENSE 6  
 16/32 Rue Henri Regnault  
 92902 PARIS LA DÉFENSE Cedex  
 FRANCE  
**N° de Téléphone.** : + 33 (0) 1 47 96 94 65  
**N° de fax** : + 33 (0) 1 47 96 96 90  
**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : sds.box-fr@bostik.com  
**Numéro de téléphone d'appel d'urgence ORFILA** : + 33 (0) 1 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : F; R11  
 Xi; R36/38  
 R67  
 N; R51/53  
**Dangers physiques ou chimiques** : Facilement inflammable.  
**Dangers pour la santé humaine** : Irritant pour les yeux et la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
**Dangers pour l'environnement** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substance/préparation** : Préparation  
**Nature du produit** : Adhésif.

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	20 - 50	265-151-9	F; R11 [1] [2] Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
acétone	67-64-1	20 - 50	200-662-2	F; R11 [1] [2] Xi; R36 R66, R67
butanone	78-93-3	10 - 20	201-159-0	F; R11 [1] [2] Xi; R36 R66, R67
méthylcyclohexane	108-87-2	5 - 10	203-624-3	F; R11 [1] [2] Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53

**Date d'édition/Date de révision** : 01/09/2009.

Page 1 de 9

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

1,4-benzenediol, 2,5-bis(1,1-diméthylpropyl)-	79-74-3	< 0.1	201-222-2	Xn; R22 N; R50	[1]
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus					

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas de brûlures chimiques, consulter un médecin dans les plus courts délais. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : En cas d'incendie ou de surchauffe, la pression augmente, entraînant un risque éventuel d'éclatement ou d'explosion du conteneur. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
composés halogénés  
Poussière et fumées
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou autres endroits fermés. Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu et l'absorbant dans un contenant de récupération approprié. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Stocker entre les températures suivantes:
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Nom des composants</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
naphta léger (pétrole), hydrotraité	<b>EU OEL (Europe, 11/2004).</b> TWA: 1500 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Toutes formes STEL: 1000 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s).
acétone	<b>INRS (France, 6/2006). Notes: valeurs limites réglementaires indicatives</b> VME: 1210 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 500 ppm 8 heure(s).
butanone	<b>INRS (France, 12/2007). Peau Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes</b> VLE: 900 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). VLE: 300 ppm 15 minute(s). VME: 600 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 200 ppm 8 heure(s).
méthylcyclohexane	<b>INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites indicatives</b> VME: 400 ppm 8 heure(s). VME: 1600 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s).

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

### Contrôle de l'exposition

**Contrôle de l'exposition professionnelle** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser le système de ventilation par aspiration locale ou manipuler dans une enceinte ventilée. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

**Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

**Protection des yeux** : Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude.

**Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales

#### Aspect

**État physique** : Liquide. [Liquide visqueux.]

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

**Point d'ébullition** : 56°C (132,8°F)

**Point d'éclair** : Coupe fermée: 18°C (64,4°F)

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Limites d'explosivité** : Seuil minimal: 1%  
Seuil maximal: 13%
- Pression de vapeur** : <110 kPa (<825 mm Hg)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- Matières à éviter** : Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières comburantes
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
- Contact avec la peau** : Irritant pour la peau.
- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.

### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acétone	DL50 Intra-veineux	Rat	5500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
	Dlmin Cutané	Lapin	20 mL/kg	-
	Dlmin Intra-péritonéal	Rat	500 mg/kg	-
	TDL0 Orale	Rat	5 mL/kg	-
butanone	DL50 Cutané	Lapin	6480 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	607 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2737 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	23500 mg/m <sup>3</sup>	8 heures
méthylcyclohexane	DL Cutané	Lapin	>86700 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>3200 mg/kg	-
1,4-benzenediol, 2,5-bis(1,1-diméthylpropyl)-	DL50 Intra-trachéal	Rat	250 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2 g/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

#### Toxicité chronique

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Sensibilisant

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Effets chroniques** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
larmolement  
rougeur
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, le système nerveux périphérique, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Effets sur l'environnement** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
acétone	-	Aiguë CE50 23,5 à 23,9 g/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 6900 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 5,54 à 6,33 ml/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	-	Aiguë CL50 8800000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia pulex	48 heures
	-	Aiguë CL50 8300000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures
	-	Aiguë CL50 8120000 à 8760000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 8098000 à 8640000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia	48 heures
	-	Aiguë CL50 7810000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia cucullata	48 heures
	-	Aiguë CL50 7550000 ug/L Eau douce	Crustacés - Aquatic sowbug - Asellus aquaticus	48 heures
	-	Aiguë CL50 7460000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia cucullata	48 heures
	-	Aiguë CL50 7280000 à 7880000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 6210000 à 7030000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

	-	Aiguë CL50 10000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 9218000 à 14400000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 11000000 à 11300000 ug/L Eau de mer	Poisson - Bleak - Alburnus alburnus	96 heures
	-	Aiguë CL50 10700000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 9100000 à 9482000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 39000 à 53000 ul/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Chronique NOEC 16,2 g/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
butanone	-	Aiguë CE50 5091000 à 6440000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 >400 ppm Eau de mer	Poisson - Sheepshead minnow - Cyprinodon variegatus	96 heures
	-	Aiguë CL50 3220000 à 3320000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 >520000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 5600000 ug/L Eau douce	Poisson - Western mosquitofish - Gambusia affinis	96 heures
	-	Chronique NOEC 400 ppm Eau de mer	Poisson - Sheepshead minnow - Cyprinodon variegatus	96 heures
méthylcyclohexane	-	Aiguë CL50 180000 à 230000 ug/L Eau douce	Poisson - Golden shiner - Notemigonus crysoleucas	96 heures
	-	Aiguë CL50 62000 à 80000 ug/L Eau douce	Poisson - Golden shiner - Notemigonus crysoleucas	96 heures
	-	Aiguë CL50 55000 à 73000 ug/L Eau douce	Poisson - Golden shiner - Notemigonus crysoleucas	96 heures
	-	Aiguë CL50 41000 à 65000 ug/L Eau douce	Poisson - Golden shiner - Notemigonus crysoleucas	96 heures
	-	Aiguë CL50 5800 ug/L Eau de mer	Poisson - Striped bass - Morone saxatilis	96 heures
	-	Aiguë CL50 235000 à 295000 ul/L Eau douce	Poisson - Golden shiner - Notemigonus crysoleucas	96 heures

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Biodégradabilité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classe ADR/RID</b>	1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III		<b>Numéro d'identification du danger</b> 33  <b>Quantité limitée</b> LQ7  <b>Consignes de sécurité CEFIC (transport routier)</b> B3610 Disposition spéciale : 640H
<b>Classe ADNR</b>	1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III		-
<b>Classe IMDG</b>	1133	ADHESIVES, containing flammable liquid	3	III		<b>Emergency schedules (EmS)</b> F-E, S-D
<b>Classe IATA</b>	1133	ADHESIVES, containing flammable liquid	3	III		<b>Cargo Aircraft Only</b> Quantity limitation: 220 L <b>Limited Quantities - Passenger Aircraft</b> Quantity limitation: 60 L

GE\* : Groupe d'emballage

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

**Symbole(s) de danger** :



Facilement inflammable, Irritant, Dangereux pour l'environnement

**Phrases de risque** :

R11- Facilement inflammable.  
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.  
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Conseils de prudence** :

S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S9- Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
S24- Éviter le contact avec la peau.  
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**Utilisation du produit** :

Produit de consommation.

**Inventaire d'Europe** :

**Inventaire d'Europe:** Indéterminé.

#### Autres Réglementations UE

**Date d'édition/Date de révision** : 01/09/2009.

Page 8 de 9

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

<b>Phrases d'avertissement supplémentaire</b>	: Contient du (de la) colophane. Peut déclencher une réaction allergique.	
<b>Avertissement tactile de danger</b>	: Oui, applicable.	
<b>Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7</b>	: naphta léger (pétrole), hydrotraité acétone butanone	4 bis RG 84 RG 84
<b>Surveillance médicale renforcée</b>	: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné	

**16. AUTRES DONNÉES**

<b>Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France</b>	: R11- Facilement inflammable. R22- Nocif en cas d'ingestion. R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R36- Irritant pour les yeux. R38- Irritant pour la peau. R36/38- Irritant pour les yeux et la peau. R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R50- Très toxique pour les organismes aquatiques. R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France</b>	: F - Facilement inflammable Xn - Nocif Xi - Irritant N - Dangereux pour l'environnement

**Historique**

<b>Date d'impression</b>	: 01/09/2009.
<b>Date d'édition/Date de révision</b>	: 01/09/2009.
<b>Date de la précédente édition</b>	: Aucune validation antérieure.
<b>Version</b>	: 1
<b>Élaborée par</b>	: Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.